

*Privilège*

quant à savoir si un député donné était debout ou assis. Si l'on fait outrage à quoi que ce soit, c'est bien à la vérité.

Je suis persuadé que mon collègue de Regina—Lumsden défendra lui-même sa position. Cependant, je suis ici pour vous dire, monsieur le Président, que tout enregistrement magnétoscopique ou tout autre preuve montrera qu'au beau milieu de tout un chahut et de la tenue d'un vote, j'ai eu un entretien avec ma collègue et qu'afin de poursuivre cet entretien, je me suis déplacé dans sa direction. Je me suis peut-être levé d'un pouce ou deux de ma chaise. Cela ne constituait pas, selon moi, un vote.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McCurdy:** Selon moi, monsieur le Président, si le député ignore ce qu'on entend par être debout, il devrait alors examiner toutes les bandes magnétoscopiques et voir la façon dont votre serviteur a toujours voté depuis qu'il siège dans cette enceinte. Il se tient bien debout et incline la tête à chaque fois. Cela ne s'est pas produit hier.

Le député libéral défendant le point de vue conservateur a laissé entendre que mon nom avait été appelé par le greffier. Or, le greffier tient généralement pour acquis que tous les députés d'une rangée vont se prononcer par la négative ou l'affirmative, qu'ils se lèvent ou non. Très souvent, comme vous le savez, monsieur le Président, on appelle des noms avant même que les intéressés aient envisagé de se lever ou longtemps après, il est donc tout à fait ridicule de prétendre qu'il s'agit là d'un critère.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à la Chambre, qu'il était tout à fait clair que je ne me suis pas levé et que je n'avais pas l'intention de le faire. Selon moi, ce n'est que par malveillance puérile qu'un député pourrait m'accuser d'avoir mal agi. Je n'en ai jamais rien fait et ce n'est pas maintenant que je vais commencer à le faire. Je n'apprécie vraiment pas cette accusation.

**M. Les Benjamin (Regina—Lumsden):** Monsieur le Président, nous avons pris note de l'intervention du député de Halifax. En effet, aucun député n'a dit «non» d'après le hansard. Et pourtant certains députés ont voté en ce sens. Et puis après?

J'ajoute que c'est bien le whip du gouvernement qui nous a dit comment les députés avaient voté lors du vote par oui et par non. Je le mets au défi, et je sais que ni la

présidence ni le greffier n'oseraient relever un tel défi, de me dire quel député a dit «oui» ou «non».

Le président se fie au nombre de décibels et à l'intensité des «oui» et des «non» pour décider de l'issue d'un vote. J'ai souvent pensé lui offrir un appareil pour améliorer l'acuité de son oreille gauche. J'avais cru que les «non» l'emportaient, mais le président a prétendu le contraire. De toute façon, cela n'a rien à voir avec notre propos.

Si le député concerné avait voté à deux reprises lors d'un vote inscrit, il serait évidemment rendu coupable de mépris envers la Chambre, même si aucun greffier compétent, et les nôtres sont les meilleurs du monde, ne mettrait le nom du même député dans les deux colonnes. Un greffier ne ferait rien de tel. Il signalerait le problème à la présidence. Et la présidence demanderait des éclaircissements à l'intéressé, ce qu'elle a fait dans le cas de mon collègue de Windsor—Sainte-Claire et dans mon cas. J'ai lui ai expliqué clairement, comme l'a rapporté le whip libéral qui a cité fidèlement le hansard, que je votais «non». Et tout a été dit.

Mais voilà maintenant que le whip du gouvernement essaie d'en faire tout un plat. Monsieur le Président, je vous dirai franchement que cela ne me ferait ni chaud ni froid que vous décidiez que j'ai voté «oui» au lieu de «non». Tout le monde sait à la Chambre que nous avons usé de tous les moyens prévus par le Règlement de la Chambre pour empêcher le gouvernement de mettre en délibération le projet de loi sur la taxe sur les produits et services. Que nous votions différemment sur un projet de loi d'un député de notre propre parti ne regarde que nous et nos députés individuellement. Je suis sûr que la présidence considère elle aussi que cela ne la regarde pas.

J'ai déclaré que je pensais avoir expliqué de façon assurément satisfaisante au président suppléant qui occupait le fauteuil hier comment je voulais voter. Il en a ainsi ordonné et les résultats ont été annoncés par le greffier. J'ai pensé que l'affaire était réglée.

Je suis d'accord avec mon collègue qui a déclaré ne pas voir ici de question de privilège. Cela pourrait constituer un rappel au Règlement. On a invoqué hier le Règlement et la présidence a été satisfaite des réponses qu'on y a apportées. Je suppose que cela aurait dû régler la question.

Monsieur le Président, je m'en remets à votre jugement. Quelle que soit la façon dont vous déclarez que j'ai voté et que le député de Windsor—Sainte-Claire a voté,